Envoyé en Préfecture le 30/11/2022
Reçu En Préfecture le 30/11/2022
Affiché le 22/11/2022
ID : 056-215602400-20221121-5136DL22172H1-DE

Conseil municipal du 21 novembre 2022

Extrait du registre des **délibérations**

DATE DE CONVOCATION :

14 novembre 2022

DATE D'AFFICHAGE :

14 novembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 21 novembre, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle Armorique sous la présidence de M. Jean-Marc DUPEYRAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Marc DUPEYRAT, M. Vincent CHARLIN, Mme Maryse BURBAN, M. Gérard LE DROGO, Mme Dominique VANARD, M. Roland NICOL, Mme Corinne JOUIN DARRAS, M. Jean-Jacques LECREUX, Mme Cécile LE SOMMER, M. Jean-Paul GAUDAIRE, Mme Gwenola de GOUVELLO, Mme Evelyne JUGAN, Mme Christine HASCOËT, M. Christian PLOTTON, Mme Christine HERY, M. Jean-Jacques LE PRIOL, M. Jean-Yves COUEDEL, M. Marie-Hélène PORCHERON, Mme Mireille PROUTEN-RIO, Mme Anne BOUZID, M. David LAPPARTIENT, M. Renaud BAUDART, M. Pierre SANTACRUZ, M. Arnaud JARLEGAN, M. Nicolas MARGERIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Camille PETERS qui a donné procuration à Mme PROUTEN-RIO,
Mme Isabelle CHABRAN qui a donné procuration à M. MARGERIN.
Mme Marie-Cécile RIÉDI absente, M. Didier GOUPIL absent.

NE PARTICIPANT PAS AU VOTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Christine HASCOËT, Conseillère Municipale.

2022-172 - REVALORISATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE ET DES REDEVANCES DU DOMAINE PUBLIC

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'inflation estimée aux alentours de 5% ,

les tarifs doivent être ajustés au regard de l'inflation qui impacte les coûts.

Vu l'avis de la Commission Commerce, Économie et Tourisme en date du 13 octobre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents ou représentés, décide de :

Article 1 : - FIXER les tarifs des droits de place pour les différents marchés de Sarzeau, à compter du 1er janvier 2023, tels que proposés en annexe ;

Article 2 : - **FIXER les tarifs de redevance d'occupation du domaine public, à compter du 1er janvier 2023, tels que proposés en annexe.**

<u>Annexe : tarifs des droits de place et ODP au 01.01.2023</u>

Fait et délibéré, le 21 novembre 2022,

Le Maire,

Certifié exécutoire,
Publié ou notifié le :
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Jean-Marc DUPEYRAT

Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Affiché le
ID : 056-215602400-20221121-5136DL22172H1-DE

TARIFS DROIT DE PLACE APPLICABLES à compter du 1er janvier 2023	
Marché journalier	**Tarifs 01/01/2023**
Tarif annuel par emplacement, y compris eau et électricité	217,00 €
Foire mensuelle et marché du samedi dans le bourg de Sarzeau	
Abonnés à l'année	1,20 €/ml
Abonnées à l'année sur le marché du samedi, situés Place Marie Le Franc	1,20€/ml
Abonnés au semestre du 1er avril au 30 septembre	2,20 €/ml
Tarif passager du 1er octobre au 31 mars	1,40 € /ml
Tarif passager du 1er avril au 30 juin	3,40 €/ml
Tarif passager du 1er juillet au 31 août	4,20€ /ml
Tarif passager du 1er au 30 septembre	3,40 €/ml
Marché du Jeudi, place des Trinitaires	
Abonnés à l'année	1,20 €/ml
Abonnés au semestre du 1er avril au 30 septembre	2,20 €/ml
Tarif passager du 1er octobre au 31 mars	1,40 €/ml
Tarif passager du 1er avril au 30 juin	3,40 €/ml
Tarif passager du 1er juillet au 31 août	4,20€ /ml
Tarif passager du 1er au 30 septembre	3,40 €/ml
Abonnements du marché Port St Jacques - Dernier lundi de juin au 1er lundi de septembre	
Abonnement	3,70€/ml
Abonnement pour les abonnés à l'année sur les différents marchés du bourg de Sarzeau	1,20 €/ml
Abonnement pour les abonnés au semestre sur les différents marchés du bourg de Sarzeau	2,20 €/ml
Tarif passager	4,20€ /ml
Raccordement électrique	
Raccordement à une prise électrique	2,00 €/jour
Raccordement électrique – 2ème prise	5,00 €/jour

Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Affiché le
ID : 056-215602400-20221121-5136DL22172H1-DE

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Applicables à compter du 1er janvier 2023

OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC HORS ZONE PORTUAIRE ET PLAGE (étalage, terrase, véhicule pour usage commercial, bungalow, portant, rôtisserie, échaffaudage…)		
Autorisation d'occupation annuelle		21 €/m²/an
Autorisation d'occupation temporaire	Du 1er janvier au 31 mars Du 1er octobre au 31 décembre	3,40 €/m².mois
	Du 1er avril au 30 juin Du 1er au 30 septembre	6,50 €/m²/mois
	Du 1er juillet au 31 août	9,50€/m² par mois
Autorisation journalière	Du 1er avril au 30 juin Du 1er au 30 septembre	1,20 €/m²/jour
	Du 1er juillet au 31 août	1,80 €/m²/jour
OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC EN ZONE PORTUAIRE ET PLAGES		
Activités sportives et loisirs (piscine, trempoline, activités nautiques...)		4,20€/m² par an
CHANTIERS		
Constructions, WC, échaffaudages, bennes à déchets…chantiers privés		Droit fixe 15€ + 0,60€/m²/jour
Constructions, WC, échaffaudage, bennes à déchets… secteur public et bailleurs sociaux		Gratuit
Déménagement		Gratuit 1 jour; tarif chantiers au-delà
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE TERRAINS COMMUNAUX (tarif forfait /24H)		
	SARZEAU	EXTERIEURS
Particuliers	250 €	520 €
Associations	Gratuité	90 €
Tarif horaire pour remise en état	25 €	25 €
CIRQUES		
De 50 à 150m² - Forfait		50€ par emplacement
De 150 à 300m² - Forfait		100€ par emplacement
Plus de 300m² - Forfait		200€ par emplacement
INSTALLATIONS DE LOISIRS (Structures gonflables, trampolines, manège…)		
Saison estivale (juillet et août) - Forfait		525€ par installation
Forfait deux semaine (1 à 14 jours)		210€ par installation
RACCORDEMENT ELECTRIQUE		
Tarif complémentaire à celui de l'emplacement		2,00 €/jour
BRANCHEMENT EN EAU		
Tarif complémentaire à celui de l'emplacement (lavage terrasse, façade…)		2€/jour/m²